

---

Vers des modèles de  
services juridiques de  
base viables et pouvant  
s'étendre à grande  
échelle

---

Document d'information

---

OSF/CRDI

Le 17 mai 2016

---



## Introduction

---

1. Ce document d'information résume les constatations d'une étude récente financée par les Open Society Foundations et par le Centre de recherches pour le développement international qui, dans le contexte des Objectifs de développement durable (ODD), élabore un cadre de réflexion sur la façon dont les interventions en matière de services juridiques de base peuvent être reproduites à grande échelle de manière durable pour faciliter un meilleur accès à la justice pour les populations des pays à faible revenu (PFR) les plus vulnérables et les États fragiles et touchés par des conflits (EFTC). En particulier, le document examine l'abordabilité du coût de la prestation de services juridiques de base dans les pays qui ne sont pas membres de l'OCDE et étudie l'éventail des possibilités de financement offertes pour élargir la portée de ces services. Ce faisant, le document établit – et cherche à alimenter et à encourager un débat plus approfondi à ce sujet – une démarche pour calculer ce qu'il en coûterait pour élargir la portée de certaines interventions particulières et pour repérer des sources de financement pertinentes.
2. Les données laissent entendre que seule une proportion relativement faible de programmes visant à fournir des services aux pauvres réussissent à passer à une plus grande échelle et assurer leur durabilité<sup>1</sup>. Les exemples de réussite qui existent sont des exemples de solutions étroitement ciblées à des problèmes particuliers dans les secteurs de la santé et de l'éducation – par exemple l'assainissement de l'eau pour réduire la mortalité infantile<sup>2</sup> et les transferts en espèces assortis de conditions pour encourager la fréquentation scolaire<sup>3</sup>. À l'opposé, l'évaluation que faisait Tom Carothers, en 2003, de l'engagement des bailleurs de fonds à l'égard du secteur de la justice/secteur de l'état de droit, selon laquelle « les exemples d'impacts significatifs, positifs et durables sont rares », demeure vraie aujourd'hui<sup>4</sup>.
3. En fait, historiquement, le financement du secteur de la justice par les bailleurs de fonds a été comparativement faible; au cours de la période 2005–2013, le financement du secteur de la justice ne comptait que pour 1,8 % du total des flux d'aide, en comparaison avec 7,4 % et 7,5 % respectivement pour les secteurs de la santé et de l'éducation (voir la figure 1 ci-dessous).

---

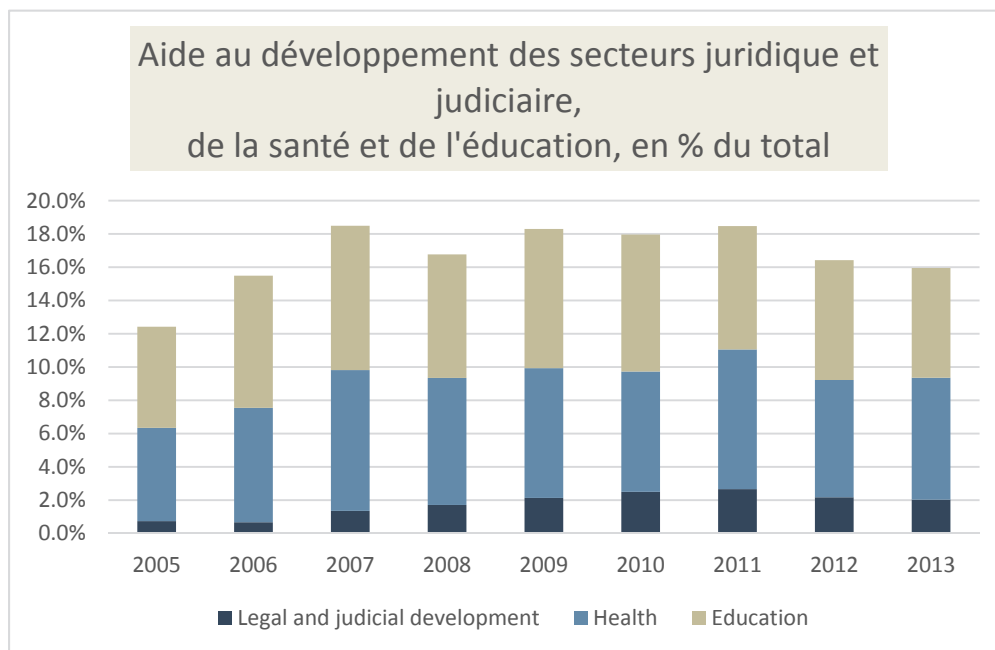
<sup>1</sup> Chandy, L., Hosono, A., Kharas, H.L., et Linn, J. F. (dir.) (2013). *Getting to Scale: How to Bring Development Solutions to Millions of Poor People*, Brookings Institution Press, p. 2-3.

<sup>2</sup> BRAC, at [www.brac.net/beyond-boundaries/content/mdg-4-reduce-child-mortality](http://www.brac.net/beyond-boundaries/content/mdg-4-reduce-child-mortality), consulté le 15 juin 2015.

<sup>3</sup> Par exemple, Opportunidades, au Mexique, atteint environ le quart de la population; Bolsa Familia, au Brésil, atteint 12 millions de familles; et le Kecamatan Development Programme, en Indonésie, verse des petites subventions pour les infrastructures à la moitié de tous les villages ruraux.

<sup>4</sup> Carothers, T. (2003). *Promoting the Rule of Law Abroad: the Problem of Knowledge*, Working Paper 34. Washington, DC: Carnegie Endowment for International Peace.

Figure 1 : Parts de l'ensemble de l'aide (en %) attribuée à la justice, à la santé et à l'éducation



4. L'étude s'inspire des leçons tirées du passage à grande échelle fructueux des services de santé et d'éducation de base, tout en tenant compte des facteurs qui distinguent le secteur de la justice — tels qu'une forte politisation, la complexité institutionnelle, la pluralité, la complexité fonctionnelle, l'opacité de la demande et l'hétérogénéité des besoins (des utilisateurs) — pour esquisser des réponses à trois questions clés :
  - Que savons-nous des **coûts unitaires des services juridiques de base et de la façon de les calculer**;
  - Comment peut-on **financer de façon durable des services juridiques élargis**;
  - Quelles sont les **conditions politiques qui permettent de porter à grande échelle les modèles de justice**?
5. Nous traitons de ces points dans l'optique de 17 études de cas d'interventions portant sur des services juridiques de base. Douze études de cas portent sur des services offerts dans des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire. Elles sont réparties en cinq modèles d'intervention généraux : les services parajuridiques communautaires (Liberia, Myanmar, Sierra Leone); le microfinancement de la justice (Bangladesh, Microjustice4All et Microjusticia Argentina); les centres juridiques communautaires (Chine et Rwanda); les modèles hybrides (Afrique du Sud et Ukraine); et les carrefours d'accès à la justice (Kenya et Ouganda). À titre de comparaison, quatre études de cas portent sur des pays de l'OCDE (l'Australie, le Canada, le R.-U. et les Pays-Bas).
6. Ces points soulèvent nécessairement divers problèmes de définition, en commençant par la signification de l'expression « services juridiques de base ». On définit les services juridiques par



rapport aux types de problèmes qu'ils aident à régler; il s'agit ici avant tout de **problèmes de nature civile et administrative**, où les besoins relèvent avant tout de la justice de base. Les problèmes juridiques pertinents ont trait entre autres à la sécurité personnelle, aux relations familiales, aux différends financiers, à l'emploi, à la prestation des services et aux violations des droits des consommateurs. On entend par « services juridiques *de base* » les services qui offrent **un niveau élémentaire d'éducation juridique**, tels que **les conseils et l'aide relatifs à des types de règlements extrajudiciaires des différends** ainsi que **le renvoi** à des prestataires de services de contentieux officiels et de représentation devant les tribunaux, s'il y a lieu<sup>5</sup>.

7. Quant aux services élargis, l'étude utilise la définition suivante : « *servir et profiter véritablement à une proportion importante des habitants d'un pays ou d'une région, ou d'une population* ». Cette définition reconnaît que l'élargissement des services peut comporter **l'accroissement de la couverture géographique** d'un service juridique de base, **l'accroissement de l'accès** aux services juridiques de base existants **en augmentant la capacité ou la densité** de l'offre actuelle, **l'accroissement des répercussions** de la fourniture de services juridiques de base en mettant l'accent sur des enjeux stratégiques ou sur des groupes particulièrement vulnérables, ou **la réduction du besoin** de services juridiques de base grâce à une offre de services axés sur la modification du contexte juridique et politique à la source même du besoin de ces services.
8. Ce document d'information résume les conclusions préliminaires de l'étude qui portent sur les deux premières questions; il tente de tracer une feuille de route afin de calculer combien il en coûte pour porter à grande échelle une intervention particulière, et de proposer des sources de financement appropriées. On y constate que les services juridiques de base sont en règle générale abordables dans les pays non membres de l'OCDE et que même s'il peut arriver que les gouvernements des pays en développement disposent de capacités de financement limitées de ces services, le financement de l'État ne représente qu'une des diverses options disponibles pour élargir la prestation des services.
9. Bien qu'on ne résume pas, dans le texte qui suit, le troisième volet de ce cadre (les conditions politiques et économiques susceptibles de favoriser ou d'entraver l'accroissement des services), celui-ci mérite aussi réflexion lorsqu'on évalue s'il y a lieu d'élargir la portée d'une initiative particulière et les moyens d'y parvenir. La recherche initiale donne à croire que les facteurs suivants jouent un rôle décisif : le soutien politique de l'État et des organismes de prestation de première ligne; la conformité normative et l'importance de la demande de services, par exemple une tradition de médiation ou une culture du bénévolat chez les avocats; la résistance de l'élite ou d'intérêts particuliers, y compris les chefs de file traditionnels, les avocats et les responsables gouvernementaux; et la capacité d'accroissement des services au sein de l'appareil d'État et des organismes de prestation.

---

<sup>5</sup> L'étude n'a pas traité de façon générale des modèles nationaux d'aide juridique pour les services officiels de soutien aux recours judiciaires et la représentation devant les tribunaux comme modèles de prestation de services juridiques de base; on y considère qu'ils sont plutôt analogues aux services secondaires de soins de santé et d'éducation. Il reste que certains des fournisseurs mentionnés dans l'étude de cas ont songé à ajouter certaines formes de représentation devant les tribunaux à la gamme élargie de services offerts, notamment les Human Rights and Legal Aid Services du Bangladesh Rural Advancement Committee, les centres d'aide juridique de la Chine, la Maison d'Accès à la Justice, au Rwanda, et Aide juridique Ontario, au Canada.



10. Nous espérons que l'approche proposée et les conclusions préliminaires seront utiles à un vaste éventail de parties intéressées dans leurs discussions sur l'accroissement des possibilités offertes pour l'élaboration et le financement d'interventions élargies, aptes à répondre aux besoins fondamentaux, en matière de justice, des personnes pauvres et vulnérables.



## Principales constatations

---

### Le coût des services juridiques de base

- 1.1 L'analyse des coûts et des avantages est essentielle pour comprendre la possibilité de porter à grande échelle la prestation des services juridiques de base. L'étude s'appuie donc sur une série de relevés des besoins de divers pays sur le plan juridique pour élaborer une nouvelle méthodologie de calcul des coûts unitaires et de l'abordabilité des services juridiques de base, et l'applique à une douzaine de nos études de cas nationales. Son application indique que la gamme des coûts par habitant engagés pour accroître la prestation des services juridiques de base pour les études de cas dans des pays non membres de l'OCDE est inférieure à ce qu'on constate dans les pays de l'OCDE, mais qu'elle demeure relativement élevée par rapport aux recettes publiques de ces pays et à leurs dépenses engagées pour le système judiciaire. Cette analyse, bien que préliminaire et sujette à certaines mises en garde, indique toutefois une abordabilité générale des services juridiques de base; elle veut encourager un examen plus approfondi de l'évaluation du coût de l'accroissement de telles interventions.
- 1.2 L'étude établit le coût de la prestation des services juridiques de base, de bas en haut, en se concentrant sur les besoins juridiques de nature civile et administrative, et en établissant le coût d'un passage à l'échelle nationale d'un service pilote qui cherche à répondre à ces besoins<sup>6</sup>. La méthodologie comporte quatre étapes<sup>7</sup>.

#### Étape méthodologique 1 : Déterminer le coût des intrants

- 1.3 Il faut tenir compte, entre autres, des coûts monétaires<sup>8</sup>, des coûts de renonciation<sup>9</sup> et des coûts intangibles<sup>10</sup>. Puisque les coûts monétaires pour les utilisateurs sont souvent inexistants dans le cas des interventions liées aux services juridiques de base et qu'il y a une pénurie de données relatives aux coûts de renonciation et aux coûts intangibles, les auteurs ont essentiellement produit une

---

<sup>6</sup> Il est aussi possible de déterminer les coûts de la prestation de services juridiques en établissant de haut en bas le coût d'un système de justice national. C'est la possibilité d'aider les intervenants du secteur de la justice à étoffer leurs arguments en faveur du financement qui constitue la valeur inhérente de cette approche. Les coûts sont le plus souvent exprimés en termes de a) un pourcentage du PIB ou des dépenses gouvernementales et b) du coût par habitant. Une telle référencement facilite l'évaluation des dépenses affectées à la justice par rapport aux autres services et aide à repérer les pays qui sont incapables de financer la prestation de services juridiques de base à court terme en raison de leurs capacités financières limitées et ceux où la principale contrainte n'est pas l'abordabilité, mais la faible priorité accordée à la prestation des services de justice.

<sup>7</sup> Il y a lieu de signaler que dans notre application de cette méthodologie aux pays retenus pour notre étude de cas, nous n'avons pas toujours pu appliquer l'ensemble des quatre étapes en raison d'une insuffisance de données.

<sup>8</sup> Ceux-ci comprennent, au niveau micro, les honoraires des avocats ou des techniciens juridiques, les frais de dépôt et les frais de déplacement ainsi que, au niveau macro, le coût, par exemple, de la réglementation de la profession juridique.

<sup>9</sup> Ceux-ci comprennent, au niveau micro, les ressources consacrées par les utilisateurs des services à leur quête de justice telles que les gains délaissés et, au niveau macro, les ressources consacrées à la prestation de services juridiques de base qui auraient pu être affectées ailleurs.

<sup>10</sup> Ceux-ci comprennent, au niveau micro, le stress et les atteintes aux relations associées à telle ou telle voie vers la justice, y compris ceux qu'engendre la perception d'avoir obtenu des résultats injustes, et, au niveau macro, les retards dans le règlement des causes par l'entremise du système officiel.



approximation à partir du coût des intrants, par exemple le budget d'exploitation annuel d'un centre juridique ou de services parajuridiques communautaires.

## Étape méthodologique 2 : Déterminer la taille de la collectivité desservie

- 1.4 Les outils et les méthodes d'estimation de la portée de la prestation des services ou la taille de la collectivité desservie comprennent les enquêtes sur les besoins juridiques<sup>11</sup>, la capacité de traiter les dossiers et la portée géographique<sup>12</sup>. La démarche la plus fiable pour déterminer la taille du bassin desservi dans le contexte de la prestation de services juridiques de base fait habituellement appel à un ensemble de ces approches.
- 1.5 Dans cette étude, on a estimé, pour certaines études de cas, que le niveau existant de prestation de services était suffisant pour une collectivité géographique d'une taille donnée, ce qui permettait une estimation directe, selon le nombre d'habitants, de l'accroissement des services<sup>13</sup>. Toutefois, dans de nombreux autres cas (tous les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire), on ne disposait de données que sur le nombre de dossiers traités, ce qui exigeait une extrapolation pour estimer la taille de la collectivité desservie<sup>14</sup>. Dans ces pays, on a eu recours à des enquêtes sur les besoins de services juridiques, réalisées dans divers pays, pour estimer le pourcentage de la population éprouvant des besoins sur le plan juridique, c'est-à-dire la demande annuelle de services juridiques de base. Cette analyse a permis d'en arriver à une estimation prudente de la demande annuelle, soit 2 % de la population des pays à revenu intermédiaire et des pays à faible revenu (l'estimation était plus élevée dans les pays à revenus élevés et les pays de l'OCDE), c'est-à-dire que chaque dossier répondait aux besoins juridiques d'environ 50 personnes (voir la figure 2 ci-dessous)<sup>15</sup>. Ce chiffre a été utilisé comme multiplicateur des dossiers pour extrapoler le nombre de dossiers à traiter chaque année à l'échelle nationale à partir du nombre de dossiers traités actuellement par le programme.

---

<sup>11</sup> Celles-ci peuvent servir à déterminer la proportion de la population éprouvant des problèmes relatifs aux services juridiques de base dans une région géographique particulière ou dans l'ensemble de la population.

<sup>12</sup> Les données sur le nombre de personnes qui peuvent se rendre à pied chez un conseiller ou un centre juridique communautaire constituent une méthode d'évaluation de la portée qui n'est pas fondée sur le nombre de dossiers; toutefois, cette méthode ne tient pas compte des capacités des prestataires de services.

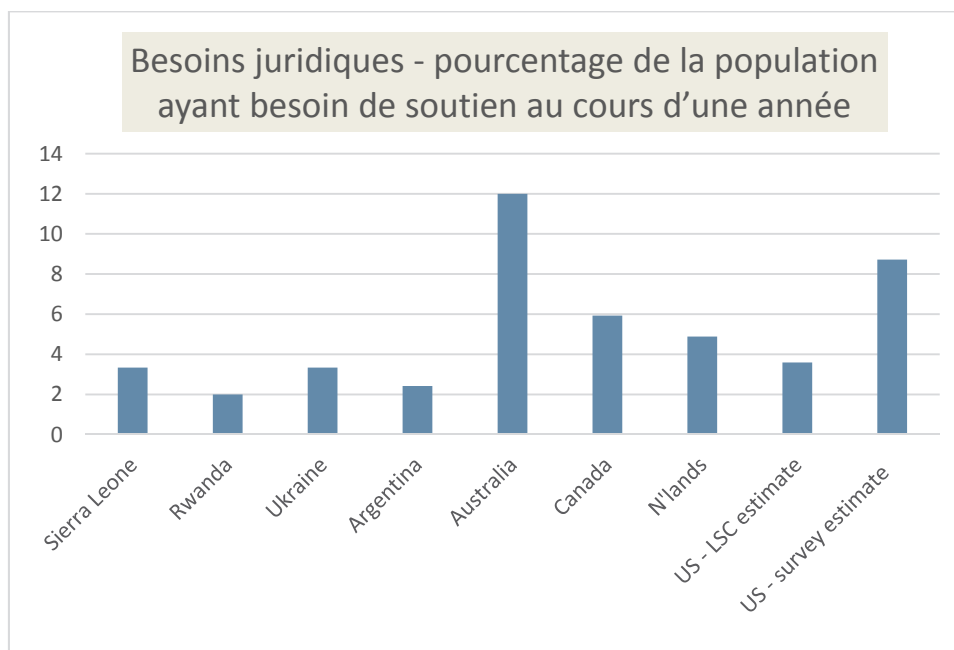
<sup>13</sup> Cette façon de faire a été utilisée dans les cas du Liberia, du Myanmar (exclusivement pour le secteur des terres), en Sierra Leone, en Afrique du Sud, en Australie, au Canada et au R.-U.; toutefois, les chiffres obtenus sont probablement inférieurs à la réalité étant donné l'accent mis sur le traitement des dossiers comme méthode pour répondre aux besoins juridiques à l'exclusion d'autres activités telles que la formation juridique et la sensibilisation.

<sup>14</sup> Ces cas comprennent l'Argentine, le Bangladesh, le Kenya, le Rwanda et l'Ukraine.

<sup>15</sup> L'annexe 2 de la version intégrale du rapport donne un aperçu, sous forme de tableaux, de cette évaluation, fondée sur les besoins, de la capacité nécessaire de traitement des dossiers.



Figure 2 : Besoins juridiques -- pourcentage de la population ayant besoin de soutien au cours d'une année <sup>16</sup>



- 1.6 Le coût des intrants pour un modèle de prestation des services et une estimation de la taille de la communauté desservie peuvent être combinés pour produire une estimation du coût unitaire ou par habitant de la prestation des services juridiques de base. L'avantage de prendre comme unité les individus servis plutôt qu'un conseiller juridique communautaire, une clinique juridique communautaire ou une autre unité de prestation des services, c'est qu'il est plus facile de faire des comparaisons à l'échelle du pays.

### Étape méthodologique 3 : Déterminer les avantages

- 1.7 Les diverses catégories de bénéficiaires à prendre en considération comprennent la qualité de la procédure<sup>17</sup> et la qualité des incidences<sup>18</sup>. En raison d'un manque de données, il a été impossible d'intégrer des données sur les bénéficiaires dans notre analyse des coûts unitaires. Toutefois, la version intégrale de l'étude traite de deux études existantes auxquelles on a intégré ce type de données.

<sup>16</sup> La figure 2 illustre l'éventail de pays pour lesquels on a évalué des enquêtes sur les besoins juridiques afin d'estimer le pourcentage de la population qui éprouve de tels besoins et d'en arriver à une hypothèse prudente selon laquelle la demande annuelle de services juridiques de base dans les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire touche 2 % de la population, ce qui implique que chaque dossier porte sur les besoins de services juridiques de 50 personnes.

<sup>17</sup> Cela peut, au niveau micro, comporter l'évaluation des perceptions qu'ont les personnes de l'équité, de la précision et de la cohérence de la procédure, mais aussi avoir des bénéfices sociétaux au niveau macro tel qu'un plus grand respect de la loi.

<sup>18</sup> Cela peut, au niveau micro, comporter l'évaluation des perceptions qu'ont les personnes de la répartition des indemnités, de la punition des contrevenants et des occasions de réconciliation, mais aussi avoir des bénéfices sociétaux au niveau macro tels que la sécurité, l'autonomisation et la cohésion sociale.





#### Étape méthodologique 4 : Le passage à grande échelle et la référencement

- 1.8 On fait ensuite passer le coût unitaire par habitant à une plus grande échelle, selon la taille de la population, pour estimer les coûts et les bénéfices de la prestation des services à l'ensemble de la population. Le caractère linéaire de cette approche masque les nuances et les complexités des situations concrètes, y compris les questions de capacité, les économies d'échelle éventuelles et les coûts potentiels associés à la prestation des services aux populations les plus difficiles à atteindre. Il reste que ce passage à une plus grande échelle indique l'ampleur du financement nécessaire pour offrir des services juridiques de base à l'échelle nationale.
- 1.9 Ensuite, en comparant le coût unitaire par habitant aux mesures de l'économie, aux ressources du gouvernement et aux priorités en matière de dépenses, il est possible de déterminer la priorité que le gouvernement devrait accorder à la justice par rapport aux autres secteurs et l'abordabilité du financement de services juridiques de base à leur intention.
- 1.10 Il y a lieu de signaler que les comparaisons entre les pays appellent certaines mises en garde, particulièrement lorsque tous les fournisseurs d'études de cas ne correspondent pas parfaitement à notre définition de « services juridiques de base ». Plus particulièrement, à la différence de la grande majorité de nos études de cas, les programmes de droits de la personne et les services d'aide juridique du BRAC et d'Aide juridique Ontario, au Canada, offrent de la représentation devant les tribunaux ainsi que des renseignements et des conseils, un mode substitutif de résolution des différends et des renvois; l'intervention de Namati au Myanmar ne porte pas sur toute une gamme de problèmes juridiques, mais s'intéresse particulièrement aux droits fonciers; et environ 10 % des cas que traitent les Maisons d'accès à la justice, au Rwanda, ont trait à des affaires criminelles plutôt que civiles. Les résultats de cette analyse offrent néanmoins un point de départ utile pour approfondir les recherches.

#### Constatations préliminaires sur le coût

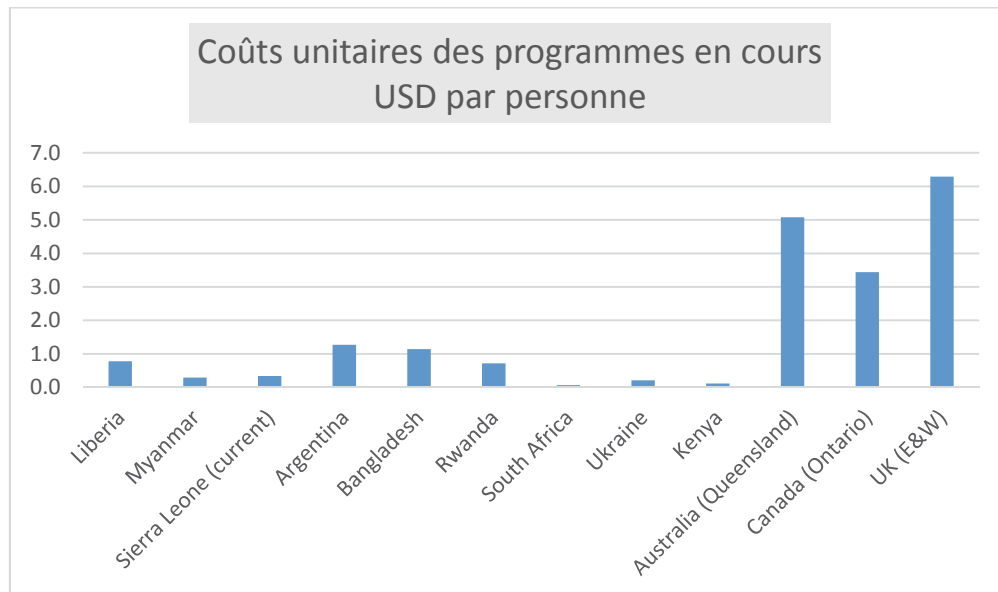
- 1.11 La figure 3 et l'annexe 2 montrent que **l'éventail des coûts par habitant de l'accroissement de la prestation à grande échelle des services juridiques de base pour les études de cas des pays non membres de l'OCDE va de 0,1 USD à 1,3 USD par habitant**<sup>19</sup>. Dans quatre cas qui ont fait l'objet d'analyses détaillées distinctes (le Myanmar, la Sierra Leone, le Rwanda et l'Afrique du Sud) portant sur les coûts d'une couverture nationale fondée sur un élargissement des services, les coûts sont

---

<sup>19</sup> On veut ainsi donner un aperçu sans pour autant avaliser l'établissement de comparables; puisque les méthodologies relatives aux coûts et aux avantages varient énormément et que les programmes sont exécutés dans des contextes très distincts, on ne devrait pas établir de telles comparaisons n'importe comment.

beaucoup plus bas et s'échelonnent de 0,1 à 0,3 USD<sup>20</sup>. Dans les pays de l'OCDE, ces coûts vont de 3 USD à 6 USD, ce qui témoigne probablement du coût plus élevé des salaires.

Figure 3 : Coûts unitaires des programmes en cours (USD par personne)



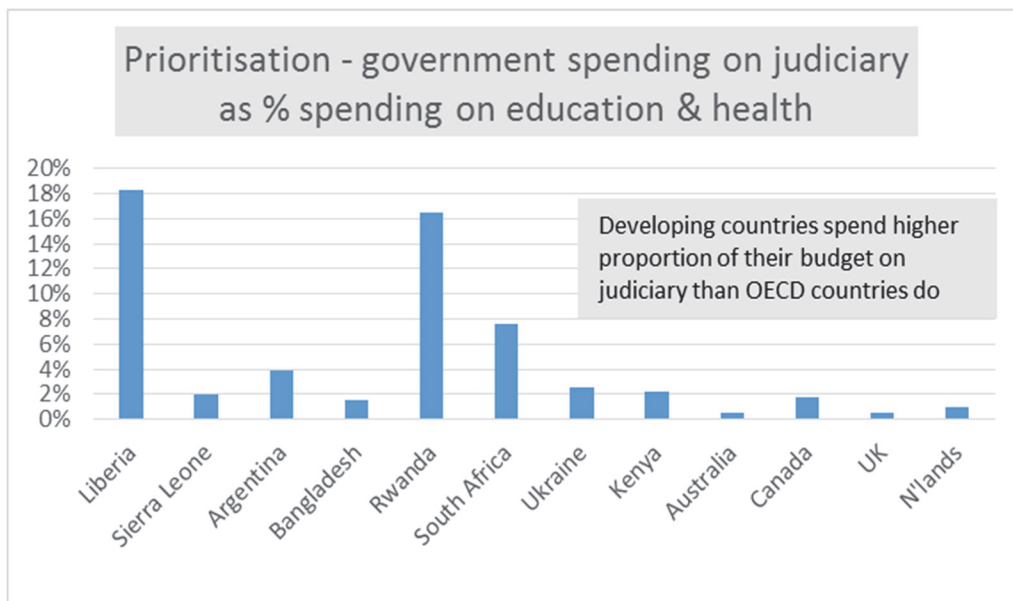
1.12 L'annexe 3 compare ces coûts unitaires à cinq indicateurs clés : le PIB; les recettes publiques; et les dépenses affectées au système judiciaire, à la santé et à l'éducation. Ces données appellent une analyse plus approfondie, mais trois points se démarquent :

- **Les pays en développement accordent déjà une grande priorité aux dépenses relatives au système judiciaire.** La figure 4 montre que, dans toutes les études de cas portant sur des pays en développement, le budget du système judiciaire, exprimé en pourcentage du total consacré à la santé et à l'éducation, est au moins aussi élevé que la moyenne de l'OCDE, soit 1 %. Par contre, dans la plupart des pays, les dépenses sont de deux à huit fois plus élevées que dans l'OCDE et, au Rwanda et au Liberia, le ratio des dépenses est 15 fois plus élevé.

<sup>20</sup> Myanmar, Sierra Leone, Afrique du Sud et Rwanda.

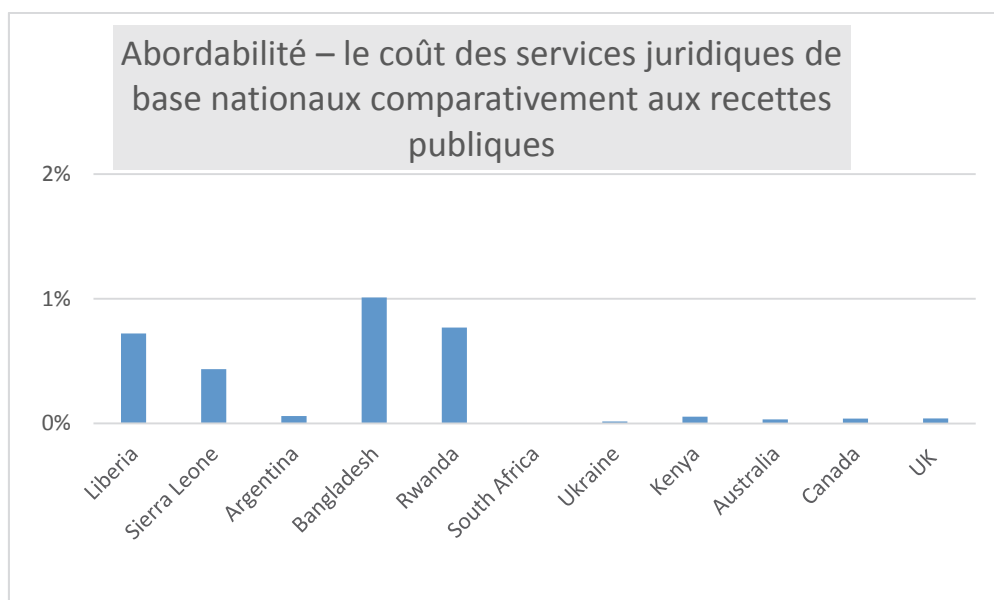


**Figure 4 : Priorisation – les dépenses du gouvernement relatives au système judiciaire en pourcentage des dépenses en éducation et en santé**



- **Dans les trois pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, le coût des services juridiques de base semble très élevé — voire même inabordable — en regard des revenus de l’État.** La figure 5 montre que dans les pays de l’OCDE, on observe une similarité frappante en ce qui a trait au rapport entre les services juridiques de base et les revenus — de l’ordre de seulement 0,03 à 0,04 %. Par contre, le ratio des dépenses aux revenus est 10 fois plus élevé en Sierra Leone, 17 fois plus élevé au Liberia et 25 fois plus élevé au Bangladesh. En revanche, l’Afrique du Sud semble très abordable — seulement le dixième du niveau de l’OCDE.

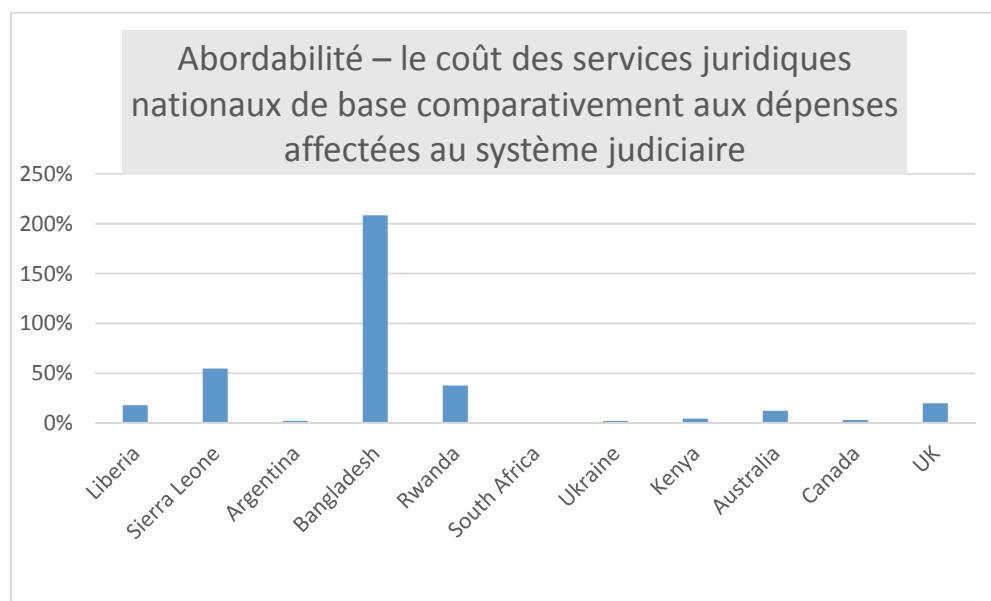
**Figure 5 : Abordabilité – le coût des services juridiques de base nationaux comparativement aux recettes publiques**





- **Deux de ces trois pays semblent aussi consacrer des sommes proportionnellement très élevées aux services juridiques de base comparativement aux dépenses affectées à leur système judiciaire;** il faut toutefois signaler que ces sommes comprennent les recettes fiscales de l'État ainsi que le soutien budgétaire de la part des bailleurs de fonds. La figure 6 montre que, dans les pays de l'OCDE, le ratio s'échelonne de 3 % à 20 %. Or, le ratio en Sierra Leone dépasse 50 %, tandis qu'au Bangladesh, il est supérieur à 200 %. Ici encore, l'Afrique du Sud semble très abordable; ses coûts ne représentent que 0,1 % des dépenses d'ordre judiciaire.

**Figure 6 : Abordabilité – le coût des services juridiques nationaux de base comparativement aux dépenses affectées au système judiciaire**



- 1.13 Bref, bien que les services juridiques de base soient généralement abordables dans les pays non membres de l'OCDE, il se peut que les gouvernements éprouvent des difficultés à les financer.

## Le financement des services juridiques de base

- 1.14 L'étude établit ensuite un vaste éventail de possibilités de financement autre que le financement gouvernemental. S'appuyant sur des exemples tirés des secteurs de la santé et de l'éducation, on élabore une typologie de modèles couvrant des sources telles que le gouvernement national, les bailleurs de fonds, les organisations philanthropiques et le secteur privé.
- 1.15 La pertinence de chacune de ces possibilités de financement pour des interventions particulières dépendra en grande partie des caractéristiques du service pour lequel on cherche du financement, et de considérations significatives telles que les suivantes :

- **Est-ce que le PFR a intérêt, sur le plan national/civil, à s'assurer que des services juridiques de base sont offerts et le gouvernement peut-il financer la prestation de tels services?**



- **Les revenus tirés des bénéficiaires de services juridiques de base peuvent-ils couvrir les coûts** ou faudrait-il une subvention, un service bénévole, une subvention d'une fondation, etc.?
- **Y a-t-il un résultat financier mesurable?** Cela pourrait signifier qu'on tienne compte des gains à court terme si les consommateurs acceptaient de payer un petit montant pour un service, et des gains à plus long terme si les investisseurs bénéficiaient du fait que les consommateurs reçoivent des paiements ou qu'ils étaient en mesure de réaliser la valeur de l'actif.
- **Y a-t-il un résultat social mesurable?** Cela pourrait signifier qu'on tienne compte de la mesure dans laquelle un modèle particulier est susceptible d'aider certains segments de la société et de réduire l'incidence de types particuliers de problèmes juridiques.

1.16 Le résumé qui suit présente les modèles cernés et tire des conclusions préliminaires quant aux caractéristiques susceptibles de s'avérer les plus critiques pour avoir accès à ces sources de financement de façon durable.

### **Possibilité de financement 1 : Le financement gouvernemental et le financement mobilisé par le gouvernement**

1.17 Les leçons tirées des secteurs de l'éducation et de la santé démontrent que les gouvernements nationaux pourraient assurer l'harmonisation des buts en matière de développement avec les organismes d'exécution en *renforçant les stratégies nationales au moyen de crédits budgétaires* qui agissent comme des mécanismes d'encouragement et de reddition de comptes<sup>21</sup> ou en créant des secteurs prioritaires vers lesquels ils orienteraient du financement privé. Donc, les gouvernements du Nigéria et de l'Inde ont déterminé que l'éducation était un domaine prioritaire, de même que ceux de l'agriculture et des PME, et ont exigé que les institutions financières et d'autres organisations du secteur privé y affectent un pourcentage de leurs profits ou de leurs capitaux. Des mécanismes de ce genre sont déjà appliqués dans le secteur de la justice. Par exemple, en Ouganda, au Rwanda et en Sierra Leone, les stratégies du secteur de la justice dont les objectifs comprennent le renforcement de l'accès à la justice à l'échelon communautaire relèvent de stratégies plus vastes liées à des processus nationaux d'affectation des ressources. En Sierra Leone, Namati a plaidé en faveur d'une disposition (maintenant intégrée à l'ébauche des lignes directrices du gouvernement relatives à la bioénergie et à la sécurité alimentaire) qui exige que les entreprises intéressées par les acquisitions de terres à grande échelle contribuent à un fonds commun qui appuiera la représentation juridique des collectivités propriétaires de terres<sup>22</sup>.

1.18 La *programmation intersectorielle* peut aussi offrir des possibilités grâce auxquelles les fournisseurs peuvent avoir accès à du financement sectoriel. Au Mozambique, le service parajuridique communautaire Namati, qui s'applique à assurer l'efficacité des soins de santé primaires, utilise les possibilités de financement intersectoriel.

---

<sup>21</sup> Linn, J. 'Incentives and Accountability for Scaling Up' in Chandy et al. (2013), *Getting to Scale: How to Bring Development Solutions to Millions of Poor People*, p.147.

<sup>22</sup> Namati (ébauche). *Building a Movement of Grassroots Legal Advocates: Strategic Plan 2016-2018*.



- 1.19 Les *obligations à impact social* (OIS) combinent les investissements publics avec le financement privé pour permettre aux organismes d'exécution d'offrir des services sur la base du paiement au rendement, selon lequel un gouvernement paye les fournisseurs de services à l'atteinte de certains résultats convenus au préalable. Le Punjab Education Fund en est un exemple; ce fonds subventionne des écoles primaires et secondaires proportionnellement au nombre d'élèves et selon les taux minimums de réussite scolaire des élèves. On commence à utiliser les OIS dans la sphère de la justice pénale, par exemple pour réduire les taux de récidive des détenus à la prison de Peterborough, au R.-U.

### **Possibilité de financement 2 : Le financement par les bailleurs de fonds**

- 1.20 Les mécanismes relatifs aux bailleurs de fonds comprennent les fonds d'encouragement et les fonds verticaux. Les *fonds d'encouragement* sont une forme de subvention par voie de concours utilisée pour financer des idées novatrices d'une façon qui, par l'entremise de fonds de contrepartie, réduit les risques pour le bailleur de fonds; le DFID a largement utilisé ces mécanismes dans les années 2000 pour promouvoir les activités commerciales innovantes. Les *fonds verticaux* sont des programmes mondiaux visant à attribuer de l'aide axée sur une question liée à une thématique particulière; ils sont offerts par l'entremise d'organismes créés à cette fin, et poursuivent des objectifs qui sont clairement formulés. Ces fonds sont devenus le mécanisme de choix lorsque les bailleurs de fonds cherchaient à soutenir l'atteinte des OMD; parmi les exemples bien connus, mentionnons le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme; le Partenariat mondial pour l'éducation; le Fonds international de développement agricole; et le Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire<sup>23</sup>. Les fonds de ce type pourraient accélérer la disponibilité et la prévisibilité de fonds par l'entremise d'une participation aux marchés de capitaux, avec la Facilité financière internationale pour la vaccination – créée en 2006 pour générer du financement pour les programmes de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination – en ayant recours à des engagements à long terme de la part des gouvernements bailleurs de fonds pour vendre des « obligations vaccins » dans les marchés de capitaux et en recueillant plus de 5 milliards de dollars jusqu'à maintenant – trois fois les fonds versés par les bailleurs de fonds dans son compte au cours de la même période<sup>24</sup>.
- 1.21 Les bailleurs de fonds pourraient aussi stimuler l'investissement dans des activités de mise à l'échelle par l'entremise de *modalités de financement novatrices*, plus particulièrement le paiement au rendement. On met actuellement ces modalités à l'essai dans le secteur de la santé; le DFID Ouganda teste les effets du financement de deux groupes de cliniques de santé, l'un en fonction de la contribution et l'autre en fonction des résultats.

### **Possibilité de financement 3 : La philanthropie**

---

<sup>23</sup> Garner, D. et Kharas, H., « Scaling Up Impact: Vertical Funds and Innovative Governance », dans Chandy et coll. (2013), *Getting to Scale: How to Bring Development Solutions to Millions of Poor People*.

<sup>24</sup> IFFIm. « Origins of IFFIm », accessible à [www.iffim.org/about/origins-of-iffim](http://www.iffim.org/about/origins-of-iffim), consulté le 12 novembre 2015.



- 1.22 Un grand nombre d'organisations philanthropiques (des organisations internationales telles que la Ford Foundation, le Joffe Charitable Trust et la MacArthur Foundation, de même que des organisations philanthropiques locales) participent à des activités d'*octroi de subventions* dans des domaines qui chevauchent la prestation de services juridiques de base (y compris la gouvernance démocratique, les droits de la personne et l'autonomisation des femmes). Toutefois, contrairement à l'éducation de base et aux soins de santé, peu financent directement la prestation de services juridiques de base. Comme dans le cas du financement par les bailleurs de fonds, le financement par voie de subventions est soumis aux tendances changeantes du financement et est donc susceptible de ne pas être durable; il peut toutefois être utile pour des activités qui ont des échéanciers clairs et courts comme l'essai pilote de nouveaux services.
- 1.23 On peut créer des *fonds de dotation* afin de générer des revenus à partir d'investissements en capitaux pour financer des activités ayant pour but de répondre à des besoins sociaux et qui offrent une base de financement plus durable, à la condition qu'elles soient en mesure de maintenir leurs actifs producteurs de revenus. De même, les personnes ou les organisations peuvent utiliser ces ressources financières pour se porter garantes d'autres entités qui, en retour, les utilisent pour recueillir des fonds pour leurs activités. Social Capital, une organisation des États-Unis qui a recours aux garanties pour obtenir des marges de crédit commerciales de façon à consentir des prêts à des PME sur les marchés émergents, en est un exemple éloquent<sup>25</sup>.
- 1.24 *L'aide juridique bénévole* constitue un type de soutien philanthropique différent, qui est peut-être particulièrement accessible au secteur de la justice : la prestation (par des avocats internationaux ou locaux) de services juridiques gratuits ou bon marché à des personnes qui seraient incapables de payer pour des conseils juridiques. La prestation bénévole de services juridiques à l'échelon local peut être coordonnée par des associations professionnelles ou d'aide juridique telles que l'Association of University Legal Aid Institutions Trust (AULAI) de l'Afrique du Sud, une association bénévole de cliniques juridiques universitaires qui offre des conseils et de la formation juridiques par l'entremise d'étudiants en droit bénévoles<sup>26</sup>. Le financement des frais d'exploitation est fourni par des bailleurs de fonds de l'extérieur, y compris la Ford Foundation et l'Attorneys Fidelity Fund, ce qui indique qu'il est improbable que la prestation de services à grande échelle puisse être viable sur une base entièrement bénévole.
- 1.25 Plus récemment, les obligations à impact sur le développement (OID) – une variante des OIS, ci-dessus – ont réuni des investisseurs privés, des organisations de prestation de services des secteurs à but non lucratif et privé, des gouvernements et des bailleurs de fonds pour produire des résultats sociaux. Des investisseurs privés fournissent un financement initial pour des programmes de développement et en tirent un rendement si une évaluation confirme l'obtention d'une série de résultats convenus au préalable, ce qui incite les investisseurs à mettre en place les boucles de rétroaction et les systèmes de gestion du rendement nécessaires pour obtenir les résultats

---

<sup>25</sup> Social Capital, accessible à [www.socialcapital.com](http://www.socialcapital.com), consulté le 12 novembre 2015.

<sup>26</sup> Atlantic Philanthropies, accessible à [www.atlanticphilanthropies.org/grantee/association-university-legal-aid-institutions-trust](http://www.atlanticphilanthropies.org/grantee/association-university-legal-aid-institutions-trust), consulté le 12 novembre 2015 (il se peut que la page ne soit plus accessible).



souhaités et, en retour, faciliter des démarches plus efficaces pour la prestation de services. Les investisseurs sont rémunérés par un bailleur de fonds externe plutôt que par les gouvernements des pays hôtes, ce qui permet de surmonter un obstacle fondamental à l'obtention de financement pour la prestation des services, compte tenu des contraintes en matière de revenu auxquelles sont confrontés les gouvernements des PFR. La première OID a vu le jour dans le Rajasthan, en Inde, en juin 2015, pour améliorer les résultats scolaires; la UBS Optimus Foundation a fourni l'investissement initial, l'ONG Educate Girls a pris en charge la prestation des services et CIFF est le bailleur de fonds.

#### **Possibilité de financement 4 : Modèles commerciaux et semi-commerciaux**

- 1.26 Les modèles commerciaux peuvent offrir des possibilités de financement viables lorsque la prestation d'un service juridique de base particulier peut être monétisée ou qu'il y a d'autres incitations financières à l'investissement. *L'investissement d'impact* – l'apport de fonds pour générer des retombées financières et sociales – bien que ce soit une pratique encore relativement nouvelle, a attiré des fonds pour des services de santé et d'éducation. Parmi les exemples bien connus, mentionnons les écoles Omega, au Ghana; les académies Bridge, au Kenya et en Ouganda; et l'Aureos Health Fund, qui investit des fonds privés dans la fourniture de services de santé abordables en Asie et en Afrique.
- 1.27 Il se peut que des *frais d'utilisation* abordables soient facturés aux personnes qui se trouvent à la base de la pyramide, soit en dégroupant la prestation des services – ce qu'envisagent actuellement des organisations telles que les Cooperative Legal Services, au R.-U. – ou au moyen d'une assurance juridique – déjà utilisée dans les Pays-Bas et sur le point de l'être en Namibie par Trustco, une entreprise de services financiers diversifiés dans laquelle a investi la Société financière internationale, qui offre des services bancaires et financiers ainsi que des assurances, y compris pour les frais juridiques.

#### **Possibilité de financement 5 : Modèles hybrides**

- 1.28 Les *fonds d'investissement hybrides* nécessitent une collaboration entre différentes entités – bailleurs de fonds, gouvernements des PFR, investisseurs du secteur privé et ONG – leur caractère généralisé témoignant du besoin d'approches adaptées, propres au contexte et à chaque cas, pour l'élaboration de modèles de financement durables. Parmi les exemples, mentionnons le Medical Credit Fund, qui cherche à accroître la prestation de services de santé de qualité abordables, et M-Pesa, un service de transfert de fonds et de microfinancement par téléphone mobile qui a vu le jour en Afrique de l'Est et qui est financé par Vodafone. Le Medical Credit Fund est un modèle de garantie qui fait fond sur une combinaison de capitaux publics et privés pour offrir des prêts/garanties à des fournisseurs de soins de santé, combinés à des subventions pour de l'aide technique afin de réduire les risques associés à l'investissement. M-Pesa a assorti la somme investie par Vodafone à un investissement du fonds d'encouragement du DFID et à de faibles frais d'utilisation pour devenir le service financier par téléphone mobile le plus rentable dans le monde en développement.





- 1.29 Comme dans les domaines de l'éducation et des soins de santé, la *subvention croisée* pour des services juridiques de base peut aussi être envisageable lorsque les fournisseurs de tels services exploitent des portefeuilles d'une taille et d'une diversité suffisantes, de manière à ce que les services moins lucratifs soient soutenus par les services qui le sont davantage. Par exemple, le programme relatif aux droits de la personne et aux services d'aide juridique du BRAC finance ses programmes de développement social et de services juridiques par des subventions croisées au moyen des revenus générés par ses entreprises sociales et de microfinance, et avec de modestes frais d'utilisation.

### Constatations préliminaires sur le financement

- 1.30 **La pertinence, et en fait l'accessibilité, de beaucoup de ces modèles dépend de la capacité d'intervenir pour produire un résultat financier favorable en monétisant la prestation de services ou pour générer des avantages sociaux clairement mesurables.** Par exemple, la viabilité de ces divers modèles comme sources de financement pour la prestation de services juridiques de base dépend : dans le cas des obligations à impact sur le développement, de la capacité des interventions de produire des résultats mesurables; dans le cas de l'investissement d'impact, de la capacité de monétiser la prestation des services et de mesurer des résultats précis; et dans le cas des fonds hybrides, aussi de leur capacité de monétiser la prestation des services, de même que de l'existence d'un enjeu particulier ou d'un point d'insertion autour duquel peuvent se concerter de multiples intérêts.
- 1.31 Certains types de prestation de services juridiques de base pourraient être plus facilement monétisés que d'autres. Par exemple, les problèmes d'endettement pourraient être plus susceptibles de produire un résultat monétaire pouvant procurer un rendement financier aux financiers du secteur privé que ne pourraient le faire les litiges sur la garde d'enfants.
- 1.32 Dans le même ordre d'idées, les incidences de certains types de prestation de services juridiques de base, financiers ou sociaux, peuvent être mesurées plus facilement que d'autres. Par exemple, la délivrance de titres de propriété en milieu urbain ou l'inscription au registre du commerce peuvent être mieux adaptées à la mesure quantitative (p. ex. la valeur des prêts garantis par des terrains faisant l'objet d'un titre ou le crédit auquel une entreprise a accès), tandis que dans les affaires de violence sexuelle, la mesure quantitative est moins susceptible d'être possible ou indiquée.
- 1.33 **Le dégroupage de l'offre des services juridiques de base peut donc être la clé à la fois de la monétisation et de la mesure des services juridiques de base pour donner accès aux possibilités de financement mobilisées par d'autres intervenants que le gouvernement.** L'annexe 4 cherche à dégroupier des catégories de problèmes juridiques traités par les services juridiques de base et à les configurer en fonction de leur admissibilité à divers types de financement. Les problèmes juridiques visés relèvent en gros du droit des biens, du droit de la famille, du droit contractuel et du droit commercial. La capacité de monétiser les questions relatives aux terres, aux dettes et au commerce les rend aptes à faire l'objet d'investissements d'impact tandis que la possibilité de mesurer les questions de documentation exerce une fonction semblable.



## Recommandations

---

- 2.1 L'étude fournit un cadre de réflexion sur la façon de faire passer, de manière durable, les services juridiques de base à grande échelle. Ce faisant, elle donne lieu aux recommandations que voici à l'intention des bailleurs de fonds et des organismes de prestation de services :
- **Élaborer une définition convenue des concepts de justice de base et de justice primaire** qui concorde avec l'Objectif de développement durable (ODD) 16, pour placer le secteur de la justice sur le même pied que l'éducation et la santé dans les débats mondiaux sur les progrès à accomplir pour atteindre les ODD et pour avoir droit au financement connexe.
  - **Constituer un fonds vertical** pour concentrer l'attention internationale sur la réalisation de l'accès à la justice et pour permettre des progrès transparents vers l'atteinte de l'Objectif 16 des ODD.
  - **Utiliser des données au niveau macro pour comparer** les coûts (éventuellement en fixant trois points de repère de l'abordabilité en matière de revenus) aux dépenses au titre des services judiciaires et aux dépenses au titre de la santé et de l'éducation pour faciliter les comparaisons entre les pays. Ces points de comparaison pourraient être exprimés sous forme de plages, c.-à-d. nettement abordable; abordable; peut-être inabordable; certainement inabordable (lorsque, par exemple, les ratios sont plus de trois fois supérieurs à ceux des pays de l'OCDE).
  - **Recourir davantage à des enquêtes sur les besoins juridiques dans le cadre des interventions relatives au secteur de la justice** pour mieux comprendre l'échelle et le type de la demande de services juridiques de base (y compris les demandes adressées aux systèmes de justice tant criminelle que traditionnelle), et déterminer les demandes auxquelles les dispositions en place permettent ou interdisent de répondre et pour quelles raisons (par exemple, parce que la plupart des gens n'ont pas les moyens de se prévaloir de la disposition en vigueur).
  - **Procéder à des essais pilotes d'un plus grand nombre de mécanismes et de modalités de financement novateurs, et forger des partenariats entre des bailleurs de fonds et des investisseurs d'impact du secteur privé** pour dégager davantage de nouvelles voies de financement plus durable, valider le concept de ces mécanismes et faciliter une prestation du service efficace et responsable. Ces essais devraient comprendre l'étude de la possibilité de dégrouper la prestation des services pour permettre de déterminer les secteurs les plus susceptibles de se prêter à la monétisation et de mesurer clairement les incidences.
  - **Intégrer la collecte d'un plus vaste éventail de données sur les coûts et les bénéfiques** dans les programmes de services juridiques de base (y compris, si possible, les coûts non monétaires et les avantages monétaires et non monétaires) pour évaluer le rapport coûts-avantages de la prestation de ces services, appuyer les demandes de financement auprès d'un plus vaste éventail de sources de financement et favoriser une durabilité améliorée des programmes.

## Annexe 1 : Principales caractéristiques et typographie d'études de cas d'interventions relatives aux services juridiques de base

Typographie	Intervention	Type de problème juridique	Géographie de la prestation des services	Identité du fournisseur de services	Nature de la source de financement	Caractéristiques du contexte élargi
<b>Techniciens juridiques communautaires</b>	Conseillers juridiques communautaires au Liberia	Vaste éventail, y compris les problèmes liés aux terres, au travail et au genre	Communautaire et rural - 520 collectivités dans 7 comtés sur 15	Techniciens juridiques itinérants, établis dans des bureaux à l'extérieur de la ville et supervisés par des avocats	Subvention annuelle du Carter Center	Méfiance généralisée et niveau élevé d'accaparement des ressources par les élites dans le système officiel
	Techniciens juridiques des terres au Myanmar	Droits fonciers	Communautaire et rural – 150 périmètres villageois	Techniciens juridiques itinérants	Subvention d'OSJI et de Namati	Loi habilitante, mais mal comprise par le public et résistance des autorités
	Techniciens juridiques communautaires en Sierra Leone	Éventail de questions, avec un accent plus récent sur la justice foncière et environnementale	Communautaire et rural – 33 bureaux dans 8 districts	Techniciens juridiques itinérants	Subventions de démarrage par des bailleurs de fonds y compris (OSJI et la GIZ); financement de l'État garanti par la loi mais non versé	Après une guerre civile
<b>Micro-financement de la justice</b>	Programme de droits de la personne et d'aide juridique dirigé par le BRAC au Bangladesh	Vaste éventail de questions	Communautaire et rural – 517 cliniques dans 54 districts sur 61	Avocats et agents chargés des cas	Subvention du DFID; légers frais d'utilisation pour le client; modèle de financement croisé	Le BRAC est la plus grande ONG au monde; un fournisseur de services de premier plan

Typographie	Intervention	Type de problème juridique	Géographie de la prestation des services	Identité du fournisseur de services	Nature de la source de financement	Caractéristiques du contexte élargi
	Microjustice4All en Bolivie, au Pérou, au Kenya et en Ouganda	Documentation relative à des questions liées à l'identité, à la propriété, à la production de revenus et à la famille	Communautaire et urbain par l'entremise d'intervenants des secteurs privé et communautaire – la géographie exacte de la prestation varie selon les pays	Techniciens juridiques et étudiants en droit en poste dans les bureaux de l'organisme d'accueil et supervisés par des avocats	Financement de bailleurs de fonds pour le démarrage, et formation juridique et renforcement des capacités continus; contribution en nature de l'organisme hôte; frais d'utilisation	n.d.
	Microjusticia en Argentine	Documentation, droit des femmes et des enfants, droits liés à l'incapacité et à la santé, immigration et travail	En milieu urbain et hébergé par les succursales de l'institution de Microfinance dans la ville, ainsi que de la sensibilisation en périphérie de la ville, de concert avec des ONG	Étudiants en droit, supervisés par des tuteurs	Subventions croisées, des services juridiques jusqu'au secteur privé; contributions en nature des hôtes; un certain financement de philanthropes individuels privés	Crise économique post-2001, inégalité généralisée y compris en matière de respect des droits fondamentaux
<b>Centres nationaux de droit communautaire</b>	Centres d'aide juridique de la Chine	Vaste éventail de questions	Réseau national de 3 500 centres d'aide juridique, 50 000 postes d'aide juridique et points d'information à l'échelon des villes et des villages	Avocats détachés par le secteur privé et techniciens juridiques	Financement de base des gouvernements des provinces et des comtés; subvention de la Legal Aid Foundation	Le gouvernement central est intéressé à promouvoir l'harmonie sociale
	Maison d'Accès à la Justice au Rwanda	Vaste éventail d'enjeux	Échelle des districts – un centre juridique pour chacun des 30 districts du pays	Avocats qualifiés dont un s'intéresse particulièrement aux droits des femmes et des enfants	Financée par l'État avec un soutien technique et financier du PNUD et de l'UNICEF	S'inscrit dans les efforts globaux de reconstruction de l'État

Typographie	Intervention	Type de problème juridique	Géographie de la prestation des services	Identité du fournisseur de services	Nature de la source de financement	Caractéristiques du contexte élargi
<b>Modèles hybrides nationaux</b>	Bureaux de consultation communautaires de l'Afrique du Sud	Vaste éventail de questions y compris le règlement des différends communautaires, ainsi que des services élargis, p. ex. orientation professionnelle, faciliter l'accès aux services	Échelon communautaire et mixte	Techniciens juridiques et bénévoles	Financement limité, mise en commun des ressources communautaires et bénévolat	Croissance des CAO dans le contexte de l'apartheid au cours des années 1980 Fait maintenant partie d'un réseau plus général qui comprend Legal Aid South Africa
	Centres communautaires juridiques de l'Ukraine	Sécurité sociale, droits de propriété, droits du travail, services publics et autres questions administratives	Niveau communautaire et mixte — 32 centres juridiques dans 20 régions	Avocats, techniciens juridiques locaux et bénévoles	Municipalités locales et bailleurs de fonds	Vaste population rurale avec un accès limité aux services publics ou à de l'information. S'inscrit dans un système plus vaste qui comprend des centres régionaux financés par le gouvernement et qui offrent de l'aide juridique secondaire
<b>Carrefours de la justice</b>	Projet M-Sheria du Kenya	Vaste éventail de questions	Éloigné – Services SMS	Avocats bénévoles	Financement des bailleurs de fonds de HiIL et de la banque hollandaise, ING	Vaste population rurale; petit effectif de professionnels du droit en poste surtout dans les villes

## Annexe 2 : Résumé de l'analyse des coûts unitaires et du passage à grande échelle

Pays	Programme					Passage à l'échelle nationale		
	Coût annuel (M USD)	Dossiers traités	Collectivité servies	Coût unitaire de servir la collectivité	Population (M)	Coût (M USD)	Notes	
<b>Liberia</b>	0,45	1 272	575 329	<b>0,78</b>	4,4	3,4		
<b>Myanmar</b>	3,8		Population agricole entière présumée	<b>0,3</b>	53,0	15,5	Estimations de Namati pour rejoindre tous les agriculteurs et non la population	
<b>Sierra Leone</b>	0,25 %		736 000	<b>0,34</b>	6,3	2,1	Programmes actuels de Timap – 10 000 Freetown; estimations de Namati pour le programme national	
	2,0		Population totale présumée 6,3 M	<b>0,36</b>	6,3	2,0		
<b>Argentine</b>	0,028	441	22 050 (estimation)	<b>1,3</b>	43,0	54,7	Multiplicateur de 50 présumé (dossiers-collectivité)	
<b>Bangladesh</b>	0,3	5 000	250 000 (estimation)	<b>1,1</b>	159,1	181,8	Multiplicateur de 50 présumé (dossiers-collectivité)	
<b>Rwanda</b>	0,8	22 168	1 108 400 (estimation)	<b>0,7</b>	11,3	8,1	Multiplicateur de 50 présumé (dossiers-collectivité). Mise à l'échelle nationale du total de l'aide juridique, non du programme des MAJ.	
<b>Afrique du Sud</b>	3,5		Population totale présumée	<b>0,1</b>	54,0	3,5	Coût estimatif des Citizen Advice Offices	
<b>Ukraine</b>	0,44	42 284	2 114 200 (estimation)	<b>0,2</b>	45,4	9,4	Multiplicateur de 50 présumé (dossiers-collectivité)	
<b>Kenya</b>	0,1	20 000	1 000 000 (estimation)	<b>0,1</b>	44,9	5,1	Multiplicateur de 50 présumé (dossiers-collectivité)	
<b>Australie</b>	23,8	29 266	Population totale présumée 4,7 M	<b>5,1</b>	23,5	119,3	Aide juridique dans le Queensland	
<b>Canada</b>	44,0		Population totale présumée 12,8 M	<b>3,4</b>	35,5	122,2	Bureau de conseils aux citoyens en Ontario	
<b>R.-U.</b>	361	2,5 millions	Population totale présumée 57,4 M	<b>6,3</b>	64,5	405,7	Citizen Advice Bureau en Angleterre et au Pays de Galles	

## Annexe 3 : Résumé de l'analyse de différenciation

Programme	Coût unitaire des services juridiques de base		Données sur le PIB	Données sur les revenus	Dépenses (%PIB)			Dépenses par habitant			Priorisation du judiciaire	Abordabilité des services juridiques de base	
	Programme actuel	Programme national			Judiciaire	Santé	Education	Judiciaire	Santé	Education		Ratios des services juridiques de base par rapport aux revenus	Ratios des services juridiques de base par rapport aux dépenses judiciaires
	USD par habitant	USD par habitant	USD par habitant	Revenu par habitant	% PIB	% PIB	% PIB	Par habitant	Par habitant	Par habitant	%	%	
Liberia	0,78		370	108	1,2	3,6	2,8	4	13	10	18	0,72	18
Myanmar		0,3	1 270	126	n.d.	0,5	0,8		6	10			
Sierra Leone	0,34	0,36	710	78	0,1	1,7	2,8	0,6	12	20	2	0,40	51
Argentine	1,3		14 160	2 124	0,4	4,9	5,1	55	697	722	4	0,06	2
Bangladesh	1,1		1 080	113	0,05	1,3	2,1	1	14	23	1	1,01	208
Rwanda	0,7	0,3	700	93	1,9	7	5	2	46	35	16	0,31	15
Afrique du Sud		0,1	6 800	2 114	0,8	4,3	6,0	54	294	408	8	0,003	0,1
Ukraine	0,2		3 560	1 317	0,3	4,2	6,7	10	151	239	3	0,02	2
Kenya	0,1		1 290	205	0,2	2	6,7	2	24	86	2	0,06	5
Ouganda			680	67		4	2		29	15			
Australie	5,1		64 680	15 523	0,06	6,3	4,9	41	4 065	3 169	1	0,03	12
Canada	3,4		51 690	8 787	0,22	7,6	5,3	114	3 918	2 740	2	0,04	3
Pays-Bas			51 210	19 921	0,15	10,7	5,5	78	5 483	2 817	1		
R.-U.	6,3		42 690	15 368	0,07	7,6	5,8	31	3 252	2 476	0,5	0,04	20

## Annexe 4 : Résumé des modèles de financement et pertinence

### SOURCE DE FINANCEMENT POSSIBLE

	Baillleur de fonds	PFR gouvernement	Octroi de subventions	Bénévolat	OIS/OID	Investissement d'impact	Hybride
Besoins de subsistance p.ex. eau, logement	E	E	E	E	E	F	E
Questions liées à l'identité et à la documentation	E	M	E	E	M	M	E
Questions foncières	E	M	M	M	M	E	E
Questions liées à l'emploi	F	F	F	M	F	M	M
Questions liées à la famille et au genre	E	M	E	E	M	F	E
Questions liées aux biens et services	F	F	F	M	F	M	M
Questions communautaires	M	F	M	M	F	F	M
Questions commerciales y compris le climat d'investissement	M	M	F	F	M	E	E
Questions liées à la dette	F	F	F	M	M	M	E
Questions liées aux services financiers p. ex. la fraude	F	F	F	F	M	M	E

PROBLÈME OU ENJEU